

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER JérémY - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - SUC Nicole - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Magali NEGRE à Delphine BERNARD
Claude FABRE à Christian SEGUIER
Anthony DURAND à JérémY ALQUIER

Secrétaire de séance : Alain VIDAL

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L.1613-1 du CGCT, le budget primitif de la commune 2026 n'ayant pas été adopté avant le 1^{er} janvier 2026, sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution des budgets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budget de l'exercice 2026.
- DIT que les crédits correspondants sont portés au budget principal 2025 de la Commune lors de son adoption.

Chap	Libellés	Montants votés au BP 2025	Autorisation de crédit pour 2026
204	Subventions d'équipement versées	8 500 €	2 125 €
21	Immobilisations corporelles	748 875 €	187 218.75 €
23	Immobilisations en cours	54 800 €	13 700 €

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le 25 février 2026

Le secrétaire de séance : Alain VIDAL

St Amans Soult, le 26 février 2025

Le Maire
Jérôme CROS